

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE & D'INSCRIPTION

---

### 1. Identité de l'entreprise

ATMAN Formation (AF) domicilié au 2575 Route des Crêtes 06560 Valbonne,  
N° Siret : 539 325 746 00037

AF est enregistré auprès du rectorat d'Aix – Marseille en tant qu'organisme de formation déclaré sous le n° 0061932T

### 2. Définitions

Participant : co-contractant du AF

Contrat d'inscription : convention de formation initiale conclue entre AF et le participant. Cette convention prend la forme d'un contrat d'inscription en bonne et due forme et d'une facture établie ou reçu pour la réalisation des actions de formation. Tout participant doit être titulaire d'un baccalauréat.

### 3. Objet et champ d'application

AF propose une formation initiale en ostéopathie pour les animaux.

Tout contrat d'inscription implique l'acceptation sans réserve par le participant et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre document du participant, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à AF si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

### 4. Documents contractuels

Le contrat d'inscription précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix. Tout contrat d'inscription sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant l'article D6313-1 du Code du travail, décret 2018-1341 du 28/12/2018. Le participant peut envoyer son contrat d'inscription par voie électronique à l'adresse [contact@atman.fr](mailto:contact@atman.fr) et peut faire modifier ses coordonnées à tout moment en cas d'erreur de saisie ou de changement, à la même adresse électronique.

### 5. Annulation par le participant

Le participant bénéficie du droit légal de rétractation de 7 jours à compter de la signature du contrat en présentiel sur le campus (AUCUN VERSEMENT ne peut être exigé pendant ce délai) ; 14 jours à compter de la signature du contrat sur internet, à distance ou hors établissement commercial (AUCUN VERSEMENT ne peut être exigé pendant le délai de 7 jours)

Le montant annuel de la scolarité constitue un forfait basé sur les frais généraux de la formation d'ostéopathie animale par rapport au nombre de places disponibles. L'absence d'un étudiant inscrit, n'a pas pour effet de réduire les frais généraux du Centre. Par conséquent, toute année commencée (dès le 1er jour de cours) est due en intégralité.

Aucun remboursement ni réduction des frais de scolarité ne pourront être consentis en cas d'absence, de départ volontaire, d'exclusion temporaire ou définitive de l'étudiant.

En cas d'annulation d'inscription avant le début des cours : la somme de 250 € sera conservée par l'établissement sur le remboursement du versement effectué, en couverture des frais administratifs.

En cas d'échec au baccalauréat (sur présentation d'un justificatif) : aucune retenue ne sera conservée sur le remboursement du versement effectué (les frais d'étude de candidature, 150 €, restent acquis à l'école).

### 6. Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation est disponible sur notre plateforme Hyperplanning / e-learning.

### 7. Refus de former

Dans le cas où un contrat d'inscription serait conclu entre le participant et AF sans que le paiement avoir de l'année n'ait été réalisé, AF pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le contrat d'inscription et de délivrer la formation, sans que le participant puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### 8. Prix et règlements

Les modalités de paiement sont précisées dans le contrat d'inscription.

À défaut de règlement aux échéances convenues (hors cas de prise en charge par l'assurance), il sera appliqué une pénalité de 10 % en couverture des frais administratifs rendus nécessaires par ce défaut de paiement.

Dans le cas où les frais de scolarité n'étaient pas honorés suivant l'échéancier prévu, l'exclusion temporaire ou définitive de l'étudiant pourra être prononcée.

Le contrat d'inscription est valable jusqu'à la fin de l'année scolaire.

### 9. Règlement par un tiers

Si le participant souhaite que le règlement soit effectué par un tiers, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de l'année et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son contrat d'inscription ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par le tiers qu'il aura désigné.

Si le tiers est pris à défaut de paiement, le reliquat de la formation sera facturé au participant.

Si AF n'a pas reçu du tiers la prise en charge prévue au contrat d'inscription au 1er jour de la formation, le participant sera facturé de l'intégralité du coût de l'année concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par le tiers, pour quelque motif que ce soit, le Participant sera redevable de l'intégralité du coût de l'année et sera facturé du montant correspondant.

### 10. Obligations et Responsabilité de AF

AF s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, AF n'est tenu qu'à une obligation de moyens.

En toute hypothèse, la responsabilité globale de AF, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

### 11. Résultats

Un bulletin de note annuel sera émis à chaque fin d'année avec les U.E. validées et les U.E. non validées.

Un diplôme sera délivré au participant par ATMAN FORMATION au terme de ces cinq années de formation. Seule la réussite à l'examen national du CNOV permettra d'être inscrit sur le registre national d'aptitude (RNA).

### 12. Obligations du Participant

Le Participant s'engage à :

- payer le prix de la formation ;
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à AF et aux formateurs, sans l'accord écrit et préalable du AF et/ou du formateur ;
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des cours, sans l'accord écrit et préalable de AF.

### 13. CV-Thèque

AF tient un classeur à jour dans le bureau du gérant de l'école où les participants pourront consulter le CV de ses formateurs.

### 14. Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Il est expressément convenu que toute information divulguée par AF au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de AF. Le droit de propriété sur toutes les informations que AF divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à AF. En conséquence, le participant s'engage à conserver les informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le participant se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants.

La divulgation d'Informations par AF ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les informations.

Par dérogation, AF accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support. L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de AF ou de toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation.

Le participant n'a pas le droit, sauf accord préalable du AF :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes conditions générales ;
- d'effectuer enregistrements, films ou photos durant ces séminaires sous peine d'en être exclu immédiatement ;
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation ;
- d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

### 15. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation de la formation, AF est amené à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des sociétés du groupe AF et éventuellement avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du AF ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer AF, en écrivant à l'adresse suivante : [contact@atman.fr](mailto:contact@atman.fr)

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, AF s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

Par conséquent, AF s'engage à :

- ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels ;
- en cas de sous-traitance, AF se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles ;
- enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Participant et/ou de la personne physique concernée.

### 16. Communication

Le participant autorise la diffusion d'une ou plusieurs photographie(s) ou vidéo(s) (captation, fixation, enregistrement, numérisation) et la publication de photographies le représentant durant la formation.

### 17. Loi applicable et juridiction

Les contrats d'inscription et tous les rapports entre AF et son participant relèvent de la Loi française et sont rédigés en langue française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours comptés à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nice quel que soit le siège du participant, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Le participant déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription en signant le contrat d'inscription.